

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 4 juin 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 176 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLÉ - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHÉL - Daniel GAGNON - David GALTIER - Audrey GARINO - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - André GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Hervé GRANIER - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Pierre HUGUET - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Vincent KORNPROBST - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Eric LE DISSÈS - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Eric MERY - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Gregory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoit PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 23 juin 2021

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL représenté par Monique SLISSA - Marion BAREILLE représentée par Laurence SEMERDJIAN - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - Nassera BENMARNIA représentée par Cédric JOUVE - François BERNARDINI représenté par Eric CASADO - Maryline BONFILLON représentée par Marie-France SOURD GULINO - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Valérie BOYER représentée par Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Christian BURLE représenté par Roland GIBERTI - Jean-Louis CANAL représenté par Georges CRISTIANI - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Jean-Marc COPPOLA représenté par Joël CANICAVE - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Bernard DEFLESSELLES représenté par Jean-Pierre GIORGI - Sylvaine DI CARO représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Claude FILIPPI représenté par Georges CRISTIANI - Loïc GACHON représenté par Daniel AMAR - Eric GARCIN représenté par Olivier FREGEAC - Gérard GAZAY représenté par Danielle MILON - Magali GIOVANNANGELI représentée par Linda BOUCHICHA - Sophie GUERARD représentée par Eric MERY - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Michel ILLAC représenté par Yves MESNARD - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS - Philippe KLEIN représenté par Anne-Laurence PETEL - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par Romain BRUMENT - Anthony KREHMEIER représenté par Jessie LINTON - Nathalie LEFEBVRE représentée par Linda BOUCHICHA - Hervé MENCHON représenté par Prune HELFTER-NOAH - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Yannick OHANESSIAN représenté par Pauline ROSSELL - Serge PEROTTINO représenté par Véronique MIQUELLY - Claude PICCIRILLO représenté par Michel BOULAN - Dona RICHARD représentée par Christine JUSTE - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Isabelle ROVARINO représentée par Pascale MORBELLI - Michèle RUBIROLA représentée par Perrine PRIGENT - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Jean-Marc SIGNES représenté par Aïcha SIF.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Sophie AMARANTINIS - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Corinne BIRGIN - Nadia BOULAINSEUR - Jean-Pierre CESARO - Emmanuelle CHARAFE - Marie-Ange CONTE - Sandrine D'ANGIO - Bernard DESTROST - Samia GHALI - Philippe GRANGE - Sophie GRECH - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Richard MALLIÉ - Régis MARTIN - Arnaud MERCIER - Franck OHANESSIAN - Stéphane PAOLI - Gilbert SPINELLI - Jean-Louis VINCENT - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présentes et représentées en cours de séance Mesdames :

Solange BIAGGI représentée à 15h17 par Catherine PILA - Sophie JOISSAINS représentée à 15h35 par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sébastien JIBRAYEL à 15h04 - Philippe CHARRIN à 15h19 - Bernard MARANDAT à 15h31 - Caroline MAURIN à 15h40 - Laure-Agnès CARADEC à 15h50 - Lyece CHOULAK à 15h56 - Michel BOULAN à 16h03 - Kayané BIANCO à 16h04 - Anne MEILHAC à 16h13 - Jean-Pierre GIORGI à 16h17 - Marc DEL GRAZIA à 16h21 - Laurent BELSOLA à 16h22 - Maxime MARCHAND à 16h30 - Martin CARVALHO à 16h42 - Marine PUSTORINO-DURAND à 16h42 - Lionel ROYER-PERREAUULT à 16h42 - Benoit PAYAN à 16h43 - Eric SEMERDJIAN à 16h44 - Anne-Marie D'ESTIENNE d'ORVES à 16h45 - Sébastien BARLES à 16h46 - Claudie MORA à 16h49 - Didier PARAKIAN à 16h52 - Eric MERY à 16h53 - David GALTIER à 16h56 - Olivia FORTIN à 16h57 - Georges ROSSO à 16h58 - Patrick AMICO à 17h06 - Frédéric VIGOUROUX à 17h07 - Hatab JELASSI à 17h07 - Pauline ROSSELL à 17h08.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB 010-10135/21/CM

■ Approbation de la révision du programme général de travaux de l'opération d'aménagement du Pôle d'échanges multimodal de Meyrargues MET 21/19145/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. L'Agenda de la Mobilité Métropolitaine approuvé par la Métropole Aix-Marseille-Provence le 15 décembre 2016, place l'innovation et la complémentarité entre les modes de transports au cœur de sa première phase d'actions des années 2017 à 2020.

Dans le cadre de sa politique de développement de l'intermodalité, la Métropole souhaite conduire la réalisation du pôle d'échanges multimodal de la gare SNCF de Meyrargues, lequel a fait l'objet en 2013 d'un vote de programme de travaux par le Conseil communautaire du Pays d'Aix.

Cet engagement s'est réalisé conjointement avec la direction du Développement économique et des Zones d'Activités qui décidaient de réhabiliter le secteur d'activités de Coudourousse sur la Commune de Meyrargues situé à l'Ouest de la gare SNCF de Meyrargues.

Dans le cadre de l'accompagnement du pôle d'échanges multimodal, la direction des transports prenait en charge la réhabilitation de la partie Est du chemin des Bouches du Rhône(BdR) jusqu'à l'accès central de la ZA.

La Direction de la Voirie venait en complément réhabiliter la partie Ouest du chemin des BdR jusqu'à l'extrémité de la Zone d'activités au droit du chemin du Moulin de Girovaï.

En raison de problématiques foncières compromettant les objectifs temporels de livraison du Pôle d'Echanges Multimodal, il est nécessaire d'inclure dans l'opération de réalisation du pôle d'échange de la Direction des Infrastructures, Stationnement et Equipement de Mobilité l'aménagement d'un autre accès au pôle d'échanges en réalisant un carrefour à feux à l'Est de la ZA sur la RD96 au niveau de l'accès existant à la gare ferroviaire.

Par conséquent, l'itinéraire depuis le giratoire existant sur la RD96 envisagé initialement n'est désormais plus intégré dans le périmètre de l'opération du PEM pour être inclus dans l'opération de réhabilitation de la zone d'activités.

La Direction des transports prend par contre à sa charge la réalisation du bassin de rétention nécessaire à la compensation de l'imperméabilisation du Pôle d'Echange Multimodal et des voiries réalisées dans la Zone d'activités afin d'avoir un ouvrage unique et une optimisation des coûts d'investissement et de fonctionnement.

Ainsi donc, il s'avère nécessaire de modifier le programme des travaux de l'opération d'aménagement d'un pôle d'échange à la gare SNCF de Meyrargues.

Le programme modifié comprend donc :

- L'aménagement du parking Nord, d'une capacité de 60 à 95 places ;
- L'aménagement du parking Sud, d'une capacité de 50 à 55 places, le long du chemin BDR ;
- Le maintien de la noue plantée de platanes entre ces deux parkings ;
- L'aménagement de 5 quais de bus équipés d'abris voyageurs, au plus proche du bâtiment voyageur, en bordure Nord du parking ;

**Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 23 juin 2021**

- L'aménagement d'une voie de dépose-minute, au plus proche du bâtiment "voyageurs", en bordure Nord du parking, avec sortie de dépose minute au sein du parking ;
- Une perspective visuelle dégagée sur le bâtiment de la gare ferroviaire depuis l'accès actuel RD96 ;
- L'aménagement d'une piste vélo, en bordure Nord du chemin BDR et de la noue plantée, de cheminements piétons, parallèles au parking, avec passerelle sur la noue et traversée du parking Nord ;
- L'aménagement d'une bande arborée entre le parking Nord et la voie de circulation des autobus ;
- La création d'un bassin de rétention et de décantation destiné à collecter les eaux pluviales ;
- L'aménagement d'un carrefour à feux au niveau de l'accès à la gare depuis la RD96 ;
- L'ensemble des dispositifs d'éclairage des voies et parkings du pôle d'échanges ;
- Les aménagements paysagers d'accompagnement de ce projet.

Les études en cours ont permis d'évaluer le montant total de l'opération à 2 300 000 euros HT dont 1 891 000 euros HT de travaux et 40 000 euros HT d'acquisition foncière auprès de la SNCF 264 000 euros HT de frais d'études et 105 000 euros HT de rémunération SPLA.

Les travaux d'aménagement du pôle d'échange multimodal de Meyrargues seront réalisés en une seule phase sur 2 années budgétaires (2021 et 2022) pour une livraison au dernier trimestre 2022.

Les opérations de réalisation du PEM et de réhabilitation de la zone d'activité font l'objet d'une convention d'aménagement passée avec la Société Publique Locale d'Aménagement du Pays d'Aix (SPLA). Cette convention est portée par la Direction des Infrastructures, Stationnement et Equipement de Mobilité. Les modifications de programme sur ces deux opérations feront l'objet d'un avenant à la convention qui sera délibérée au Bureau Métropolitain du 15 avril 2021. Une révision du montant de l'Autorisation de Programme n°172540 TP sera proposée au Conseil Métropolitain du mois de juin 2021 pour ajuster le complément financier de 369 000 euros HT.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2013_A065 du Conseil communautaire du Pays d'Aix du 6 juin 2013 approuvant le programme général de travaux d'aménagement d'un pôle d'échanges à la gare SNCF de Meyrargues ;
- La délibération n°2015_B583 du Bureau communautaire du Pays d'Aix du 26 novembre 2015 approuvant la convention tripartite entre la Communauté du Pays d'Aix, la commune de Meyrargues et la SPLA « Pays d'Aix Territoires » pour l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de Meyrargues ;
- La délibération TRA 001-1376/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016, portant approbation de l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 27 mai 2021.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 23 juin 2021

- Qu'il convient de procéder à une modification du programme des travaux de l'opération d'aménagement d'un pôle d'échange à la gare SNCF de Meyrargues.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la modification du programme d'aménagement d'un pôle d'échange à la gare SNCF de Meyrargues pour un montant global de 2 300 000 euros HT dont 1 891 000 euros TTC de travaux, 40 000 euros d'acquisition foncière, 264 000 euros HT de frais d'études et divers et 105 000 euros HT de rémunération SPLA.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à signer les différentes pièces afférentes à ce dossier.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Transport, section Investissement, Opération 21017269000 Natures 2031 et 238 6 Sous Politique C240.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS